



Arnaque de Garantie de voiture et territoire

Par **anisbenbrahim**, le **09/09/2014 à 14:26**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule neuf (KIA Sportage) de chez un concessionnaire agréé KIA France le 5 Février 2013. Il est tombé en panne en Tunisie le 19 Mai 2014. Après plusieurs échange avec KIA France ils refusent de prendre en charge sous la garantie prétextant que la panne a eu lieu en dehors de la CEE. De son côté KIA Tunisie refuse également la prise en charge en expliquant que c'est un véhicule acheté en France. Ce véhicule est resté 3 mois en panne et j'ai dû supporter moi-même les réparations, je me sent arnaqué par rapport au 7 ans de garantie qu'affiche le constructeur. Qu'elle est d'après vous le meilleur moyen d'obtenir réparation.

En vous remerciant par avance,

Par **moisse**, le **10/09/2014 à 10:08**

Bonjour,

A mon avis le meilleur moyen est de relire le contrat de vente et principalement les dispositions relatives à la garantie.

Vous êtes encore dans le cadre de la garantie légale de conformité, sauf que vous devez maintenant apporter la preuve de l'existence du défaut à la date d'achat du véhicule.

La garantie de 7 ans est d'ordre commerciale, et les clauses de mise en mouvement s'imposent car elles sont libres.